

PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN POUR APPROBATION

Plan de  
**ZONAGE**


N° de planche		Indice	Modifications
N° de dossier		A	Date
Date		B	
Echelle		C	
		D	
		E	
		F	
		G	
		H	
		I	
		J	

**Légende**

- Zonage**
- Zone urbaine**
- Ua : Centralité communale
  - Ub : Espace d'accompagnement des centralités
  - Uc : Zone urbaine résidentielle
  - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
  - Ut : Zone urbaine à vocation touristique
  - Ux : Zone urbaine à vocation d'activité
- Zone à urbaniser**
- 1AUa,b,c,d,e,f,x : Secteur de future urbanisation
  - 2AU : Zone à urbaniser - Long terme
- Zone agricole**
- A : Zone agricole
  - Aco : Zone agricole écologique (corridor écologique, APPB et réserve de chasse)
  - Ap : Zone naturelle protégée
- Zone agricole**
- N : Zone naturelle et forestière
  - Nco : Zone naturelle écologique (corridor écologique, APPB et réserve de chasse)
  - Ne : Zone de protection de captage des eaux potables
  - Nj : Espace naturel paysager
  - Nl : Zone naturelle de loisirs
  - Nzh : Zone naturelle d'importance écologique, zone humide, Natura 2000 et tourbière
- Autres éléments du zonage**
- Emplacement réservé
  - Périmètre de pré-allocation des équipements publics au titre du L.123-2c du CU
  - Périmètre de mixité sociale au titre du L.123-1-5 II 4° du CU
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement
  - Espace boisé classé
  - Secteur soumis à un aléa moyen ou fort repéré au titre de l'article R.123-11-b
  - Coeur de hameau à préserver au titre de l'article L.123-1-5 III 2°
  - Hales au titre de l'article L.151.29 du Code de l'urbanisme
  - Secteur de diversification commerciale au titre du L.151.16 du Code de l'urbanisme
  - Itinéraire piétonnier à conserver (POIPR) au titre de l'article L.151.38 du Code de l'urbanisme
  - Bâti d'intérêt architectural ou patrimonial au titre du L.151.19
  - Bâti pouvant changer de destination au titre du L.151.13
  - Bâti repéré au titre de l'article R.123-12-2°
  - Patrimoine archéologique au titre du L.151.19
  - Patrimoine local au titre du L.151.19
  - Permis délivré en cours de validité

- Cadastré**
- Commune
  - Parcelle cadastrale
  - Cours d'eau
  - Bâtiment dur
  - Bâtiment léger
  - Bâtiment agricole
  - Construction non cadastrée
  - Bâti agricole non cadastré
  - Cimetière

Edition du 16/12/2016  
Référence dossier : 2014\_133  
Référence plan : PLU S000



Bilan des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un chemin piétonnier (largeur 2m)	501,9	Commune
2	Elargissement de la V.C. allée chemin des Corbières (plateforme 6m)	113,59	Commune
3	Aménagement d'une rue, plateforme de 6m à Pierre Grasse	336,12	Commune
4	Elargissement de la V.C. allée route de Camilly, plateforme de 7m	3400,04	Commune
5	Elargissement de la V.C. allée chemin Colaret (plateforme de 6m)	473,71	Commune
6	Elargissement de la V.C. allée chemin du Four à Pain (plateforme 7m)	2223,04	Commune
7	Elargissement de la R.D. 21	6205,09	Commune
8	Elargissement de la V.C. allée de la Grotte (plateforme de 7m)	256,57	Commune
9	Aménagement du carrefour de la route de la plage et du chemin de la Grotte	14,18	Commune
10	Création d'un chemin carrossable non goudronné de 3m de large	173,08	Commune
11	Création d'un chemin piétonnier, plateforme 2m (HESSE)	207,08	Commune
12	Création d'un chemin piétonnier, plateforme 2m	134,03	Commune
13	Aménagement d'un chemin piétonnier, plateforme 2m (chêne)	252,42	Commune
14	Aménagement d'une passerelle à la Grotte	533,96	Commune
15	Place à Lornet	21,16	Commune
16	Extension de grande rosière	679,51	Commune
17	Elargissement de la R.D. 21	9300,61	Commune
18	Elargissement de la R.D. 252 allée route de la Chaumière	1079,34	Commune
19	Création d'un parking affecté à la zone touristique du lac de la Beauz	1973,72	Commune

Bilan des surfaces du zonage

Type	Superficie en m²
Ua	5209
Ub	1420
Uc	8653
Ue	636
Ut	373
Ux	128
1AU	075
2AU	2,05
A	5,88
Aco	180,00
Ap	286,55
N	184,70
Nco	243,97
Ne	30,49
Nj	5,67
Nl	1,39
Nzh	130,51
Total	1439,42